

détaillée de l'application du droit international humanitaire soit réalisée afin de pouvoir en tirer les leçons.

Enfin le prix de l'Institut international de droit humanitaire pour la promotion, la diffusion et l'enseignement du droit international humanitaire a été remis au *Youth Club on International Humanitarian Law* de Sofia, représenté par M^{me} Christina Terzieva.

J.M.

Ajournement de la XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

La XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui devait avoir lieu à Budapest du 29 novembre au 6 décembre 1991, a été ajournée. Ce report a fait l'objet du communiqué suivant émis le 26 novembre par la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge:

«La Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge regrette de devoir annoncer qu'elle a été contrainte de repousser la 26^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le déroulement de celle-ci risquant d'être perturbé par des divergences politiques entre gouvernements sur les questions liées à la participation.

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge tient à souligner que les principes fondamentaux sur lesquels il base son action l'enjoignent de se tenir à l'écart de toute controverse de caractère politique. Il déplore que les parties concernées n'aient pas réussi à trouver une solution acceptable en ce qui concerne la participation palestinienne.

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge va poursuivre ses réunions dans la capitale hongroise, sans la participation des gouvernements, et abordera toute question humanitaire urgente qui requiert l'attention de la communauté internationale».